



Moto-Club: 0085 MC AVESNOIS

E-mail: motocrossavesnois@outlook.fr

Téléphone: 0638624196

Organisateur technique: TRAISNEL Arnaud

N° d'épreuve FFM : 198

Date:01/05/2023

LIGH: AVESNES SUR HELPE -59

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 I ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 I LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	NUNC Christophe	Licence : 126090
Délégué FFM (Président de jury)	VERNOIS Serge	Licence : 023830
Membre du Jury	DEBRAY Jean Yves	Licence : 307884
Membre du Jury	DHOTEL Jean Paul	Licence : 299478
Commissaire technique responsable -	GAILLARD Jacky	Licence : 036044
	CELUED LIEUENIE	Licence · 062726

ARTICLE 3 I DÉTAIL DES CATÉGORIES

BRONZE ET ARGENT

Age* ----- Bronze : de 40* à 46 ans

Argent: de 47 à 53 ans

Licences ---- NCO / LUE

Cylindrée ---- De 125cc à 650cc

OR ET PLATINE

Age* ---- Or : de 54 à 58 ans

Platine : à partir de 59 ans

Licences ---- NCO / LUE

Cylindrée ---- De 125cc à 650cc

Tout pilote commençant la saison dans une catégorie ne pourra en aucun cas en changer en cours d'année (sauf pour l'équilibre du plateau).

Si le nombre de pilotes n'était pas suffisant les deux catégories seront regroupées.

La Commission Nationale de Motocross se réserve le droit d'accepter dans chaque catégorie des wild-card en plus des 40 pilotes sélectionnés.

^{*} Une dérogation sera accordée aux pilotes ayant participé au championnat de France en 2020 et 2021.



RÈGLEMENT PARTICULIER 2023 CHPT DE FRANCE MX VETERANS

Article 4 i contrôles adammistratifs et techniques

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 I RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE G I MÉDICALISATION DE LA RAAMFESTATION

Nom du responsable médical	Régis COCHE		
Nombre de secouristes	10	Nombre d'ambulance(s) 2	
Hôpital le plus proche	Fourmies	Temps de trajet (en min)1	5

ARTICLE 7 11E SITE DE PRATIQUE

Accès:

Nom du site Circuit de Bellefontaine

Adresse Route de Bellefontaine 59440 Avesnes sur Helpe

CAPACITÉ MOTO :

Pendant les essais : 44

En manche: 44

Caractéristiques :

Longueur du circuit	1980
Largeur minimum de la piste	4
Largeur de la grille	39
Longueur de la ligne droite de départ	70
Nombre d'OCP*	18



- Rappel: l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MIDTO-CLUB

DATE: 17 février 2023



DATE: 04 04 2623

F.F.M.
Ligure Hauts de France
TERRASSES DU MAIL
RESIDENCE CLAUDEL A
02880 CUFFIES
Tél: 03.23.76.21.47

liquemotocycliste.hautsdefrance@orange.fr

VISA DE LA FFIN

DATE: 17/04/2023

23/0394





Moto-Club: 0085 - MC AVESNOIS

E-mail: motocrossavesnois@outlook.fr

Téléphone: 0638624196

Organisateur technique: TRAISNEL Arnaud

N° d'épreuve FFM : 198

Date: 01/05/2023

LIGU: AVESNES SUR HELPE

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 I LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	NUNC Christophe	Licence: 126090
Président du Jury ou Arbitre*	LECOCQ Carl	Licence : 073660
Membre du Jury	DEBRAY Jean Yves	Licence : 307884
Membre du Jury	DHOTEL Jean Paul	Licence : 299478
Commissaire technique responsable -	GAILLARD Jacky	Licence : 036044
Responsable du chronométrage	SEHIER Hélène	Licence : 067726

^{*} Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

ARTICLE 3 I DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉE	TARIF ET DESCRIPTION
Chpt 125cc	dès 13 ans		l 25cc	NJ3C NCO CASM INTER
Chpt 250cc	15 ans		250сс	NCO CASM INTER
Chpt 450cc	I5 ans		250cc à 500cc	NCO CASM INTER

		KTATATOONIONIAAAAAAAAAAAAAAAAA		
		***************************************		***************************************

		*************	,	



RÈGLEMENT PARTICULIER 2023 MOTOCROSS SOLO / SIDE-CAR / OUAD

ARTICLE 4 I CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

■ NON OUI (75€ pour les licences payées au préalable sur l'intranet FFM / 90 € si elle est prise sur place)

Les participants devront également présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 I RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 I MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical	Docteur Regis COCHE		
Nombre de secouristes	10	Nombre d'ambulance(s)	2
Hôpital le plus proche	Forumies	Temps de trajet (en min)	15

ARTICLE 7 I LE SITE DE PRATIQUE

Accès :	
Nom du site	Circuit de Bellefontaine
Adresse	Route de Bellefontaine 59440 Avesnes sur Helpe

CAPACITÉ MOTO :	
Pendant les essais :	44
En manche :	1.1.

CAPACITÉ QUAD OU SID	E-CAR:
Pendant les essais :	4.
En manche :	W

Caractéristiques :	
Longueur du circuit	1980
Largeur minimum de la piste	4
Largeur de la grille	36
Longueur de la ligne droite de départ	70
Nombre d'OCP** *Officiels Commissaires de Piste	18



- Rappel: l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: 17 février 2023







DATE: 17/04/2023

NUMÉRO: 23/0394



Programme

	Dimanche 30 avril	FRANÇAISE	DE FRANCE
14H	Ouverture du circuit aux pilotes et accompagnants		
16H	Verifications administratives et techniques		
19H	Fin des vérifications		
22H	Fermeture accès circuit pilotes et accompagnants		
	Lundi 1er mai		
7H	Ouverture du circuit aux pilotes et accompagnants		
7H	Verifications administratives et techniques		
8H30	Fin des vérifications		
8H45	Ouverture au public		
9H00	Tests de départ - Vétéran Bronze/Argent	ESSAIS	5 MIN
9H05	Essais Libres – Vétéran Bronze/Argent	ESSAIS	15 MIN
9H25	Tests de départ - Vétéran Or/Platine	ESSAIS	5 MIN
9H30	Essais Libres – Vétéran Or/Platine	ESSAIS	15 MIN
9H50	Essais Libre Chpt 125cc	ESSAIS	10 MIN
10H05	Essai Libre Chpt 250cc	ESSAIS	10 MIN
10H20	Essais Libre Chpt 450cc	ESSAIS	10 MIN
10H35	Essais Chronométrés - VétéranBronze/Argent	CHRONO	15 MIN
10H55	Essais Chronométrés - Vétéran Or/Platine	CHRONO	15 MIN
11H15	Essais Chronométrés Chpt 125cc	CHRONO	20 MIN
11H35	Essais Chronométrés Chpt 250cc	CHRONO	20 MIN
11H55	Essais Chronométrés Chpt 450cc	CHRONO	20 MIN
	PAUSE REAPS		
13H30	Tour de reconnaissance - Bronze/Argent	1 ère MANCHE	
13H40	1ère Manche - Bronze/Argent	1 ère MANCHE	20 MIN + 1 T
14H10	Tour de reconnaissance - Or/Platine	1 ère MANCHE	
14H20	1ère Manche - Or/Platine	1 ère MANCHE	20 MIN + 1 T
14H45	1ère Manche Chpt 125 cc	1 ère MANCHE	20 MIN + 1 T
15H10	1ère Manche Chpt OPEN B	1 ère MANCHE	20 MIN + 1 T
15H35	1ère Manche Chpt Prestige	1 ère MANCHE	20 MIN + 1 T
16H00	Tour de reconnaissance - Bronze/Argent	2 ème MANCHE	
16H10	2ème Manche - Bronze/Argent	2 ème MANCHE	20 MIN + 1 T
16H40	Tour de reconnaissance - Or/Platine	2 ème MANCHE	
16H50	2ème Manche - Or/Platine	2 ème MANCHE	20 MIN + 1 T
17H15	2ème Manche Chpt 125 cc	2 ème MANCHE	20 MIN + 1 T
17H40	Remise des prix Championnat de France Vétérans		
17H50	2ème Manche Chpt OPEN B	2 ème MANCHE	20 MIN + 1 T
18H15	2ème manche Chpt Prestige	2 ème MANCHE	20 MIN + 1 T
18H45	Remise des prix Championnat 125cc et Chpt Prestige		



N° d'épreuve FFM ————	198
Moto-Club	de l'Avesnois
N° d'affiliation	0085
Date	ler mai 2023
Lieu	Avesnes sur Helpe
Organisateur technique	Arnaud TRAISNEL
E-mail	motocrossavesnois@outlook.fr
Téléphone	0638624196

ADDITIF

REGLEMENT PARTICULIER

Le règlement particulier de l'épreuve est complété par les dispositions ci-dessous :

- *Les pilotes, mécaniciens & accompagnateurs de pilotes seront dans l'obligation de respecter l'ensemble des règles sportives & techniques relatives à cette compétition.
- *Pilotes & motos seront présentés aux vérifications techniques & administratives.
- *Horaires, voir document joint.
- * Les pilotes & accompagnateurs seront dans l'obligation de conserver & reprendre leurs déchets ménagers. Il est formellement interdit de laisser des déchets ou autres détritus, sur le circuit & au sein du parking.
- *La circulation en mini moto, mini moto électrique ou scooter dans l'enceinte du circuit est interdite.
- *La vitesse des motos dans le parking est limitée à 6 km/h, soit la vitesse d'un piéton en marche.
- *Durant les périodes de maintenance de la piste (travail du sol et arrosage), la circulation piétonne est interdite.
- *La dégradation ou la destruction de structure, matériel ou tout moyen destiné à l'organisation de la compétition sera considérée comme acte de malveillance. Des poursuites auprès des autorités compétentes seront engagées.
- *Le stationnement dans le parking est limité à 20m2 pour un véhicule solo, 30m2 pour un véhicule avec caravane. Il est interdit de stationner dans les voies de circulation. Chaque participant sera dans l'obligation de respecter les consignes de stationnement transmises par les membres de l'organisation.
- *L'organisation se réserve le droit de refuser l'inscription d'un pilote ou l'accès à un tiers, qu'il estimerait ne pas correspondre à son image ou porterait atteinte à ses intérêts sportifs. *L'utilisation d'écrans jetables par les pilotes est interdite.
- *Le lavage des motos sera interdit dans les voies de circulation piétonnes et carrossables.



DATE: 16 janvier 2023

MOTO CLUB DE L'AVESNOIS
29 rus diumoulin
59538 Processer

DATE: 04 04 223

F.D.M.

F.D.M.

RESIDENCE CLAUDEL A
02880 CUFFIES

Tél: 03.23.76.21.47 liguemotocycliste.hautsdefrance@orange.fr



DATE:

17/04/2023

NUMÉRO :

23/0394





